



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2016-1**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DES 17 et 18 NOVEMBRE 2015
CONSULTATION A DISTANCE**

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment ses articles 8 et 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu la délibération à distance du 18 décembre 2015 portant sur l'approbation de la passation du marché n° 2015-MNPP-0264-MA-00-00 relatif à prestations de service ayant pour objet la souscription d'assurance tous risques portant sur des œuvres d'art à GRAS SAVOYE courtier avec AXA ART VERSICHERUNG AG assureur et GRAS SAVOYE SAS "coverholder",

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 26 février 2016,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration des 17 et 18 décembre 2015 dont la consultation s'est tenue à distance tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le 26 février 2016

Laurent LE BON
Président





Conseil d'administration du 26 février 2015

Point n°1 de l'ordre du jour

**Procès-verbal de la séance relative à la consultation à distance
portant sur le projet de marché relatif à
des prestations d'assurance d'œuvres d'art**

En application des dispositions du décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, l'établissement public du Musée national Picasso-Paris a organisé une consultation à distance les 17 et 18 décembre 2015 sur le projet de marché relatif à des prestations d'assurance pour les œuvres d'art.

Un avis a été émis par voie électronique par les membres du conseil d'administration.

Les résultats du vote ont été les suivants :

9 votants sur 10 membres du conseil d'administration:

9 votes pour

0 votes contre

0 abstention.

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée national Picasso-Paris a donc autorisé le président du Musée national Picasso-Paris à signer avec GRAS SAVOYE courtier, avec AXA ART VERSICHERUNG AG assureur et GRAS SAVOYE SAS "coverholder", le marché n°2015-MNPP-0264-MA-00-00, portant sur la souscription d'assurance tous risques d'œuvres d'art.

Le procès-verbal de la séance est présenté pour approbation.